

**Modalités de dépôt d'une demande d'admission
exceptionnelle**

À la Réunion

gisti, groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Réunion 974
Préfecture de Saint Denis
Sous-préfectures : Saint Benoît, Saint Paul, Saint Pierre

Préfecture de Saint Denis

Dernière mise à jour : 02/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Pour prendre rendez-vous en ligne : <https://www.rdv.reunion.pref.gouv.fr/booking/create/826>

Le module de rendez-vous est indisponible.

Les modalités sont reproduites ici :

MODULE DE RESERVATION RDV ETRANGERS

Attention : Cette page n'est pas disponible pour le moment ! Elle sera très prochainement remise en ligne.

Merci de votre compréhension.

cliquez sur ce lien pour revenir à l'accueil du site...

Une permanence téléphonique est également assurée tous les jours (sauf le jeudi) de 13h45 à 15h15 au : 02.62.40.77.77